

THÈME

La note de service précise les personnels éligibles au Pacte, les modalités d'attribution des missions, de versement et de retenue voire de retrait de part fonctionnelle de l'indemnité.

L'ESSENTIEL

Cette réunion supplémentaire, rendue nécessaire par la masse de questions sur ce projet de note de service, porte sur :

- le pacte lycée professionnel, qui peut désormais être composé de moins de 6 « briques » ;
- la définition (« *nomenclature indicative* ») des différentes missions éligibles au pacte ;
- les modèles de lettres de mission (1^{er} et 2^d degrés).

Des instructions complémentaires doivent sortir pour les différentes missions de la voie pro, en plus de cette note de service (!). De manière générale, le pacte voie pro est une forme contrainte : s'il n'est pas pris, les conditions d'enseignement et d'encadrement des élèves seront moins bonnes. Ce n'est pas acceptable.

La brique « projets d'innovation pédagogique » n'exclut pas par principe les classes découvertes / transplantées, mais il n'est pas systématique que cela permettrait d'émarger à une part du pacte [NDLR : quel flou...]. Il s'agit de projets nécessitant un temps « important » (mais on ne cadre pas nationalement ce qu'est un temps important).

Le décompte des heures sur la mission d'intervention dans la découverte des métiers devrait être précisé (pour savoir le degré de prise en compte de la durée des sorties, visites... dans les 24h).

Le référent harcèlement annoncé par le ministre n'est pas dans le pacte : il sera rémunéré en IMP.

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- le délire consistant à mettre dans le pacte lycée pro des missions faites intégralement en collège (coordination et intervention sur la découverte des métiers) ; la rémunération ridicule pour une mission de mini DDFPT de collège ;
- le délitement du concept même d'enseignement dans le pacte voie pro, où n'importe qui peut faire un enseignement (« option », qui est différente d'un « enseignement optionnel » !) de n'importe quoi sans programme ni contrôle de ses compétences disciplinaires ;
- la mission d'appui aux élèves à besoins éducatifs particuliers qui est gigantesque et floue, risque de créer des conflits au sein des équipes pédagogiques, et ne garantit en rien que le personnel chargé de la mission a les compétences pour l'exercer ;
- le fait que le soutien / la consolidation en 6^e demande bien plus que de faire des heures d'enseignement, au vu de la liste des tâches demandées aux PE.

L'AVIS DU SNALC

L'administration elle-même n'est visiblement pas au point sur le contenu de ses propres missions sur la voie professionnelle. On passe par exemple en séance d'heures en plus pour des élèves en difficulté à des heures de l'emploi du temps où deux collègues peuvent intervenir en même temps pour doubler la classe. On est le 3 juillet. Pour cette année, « *la note de service est dans un calendrier qui est dépassé* », nous dit-on.

Le pacte semble être un paquet de rustines qu'on pose comme on peut sur tous les trous du système éducatif (école inclusive, difficultés scolaires, taille des classes...), pour dire qu'on fait quelque chose. En réalité, c'est du travailler plus, et du travailler pour rien. Qui va lire tous les bilans d'activité demandés à tous les pactés pour presque toutes leurs missions ?

Au vu du bazar que laisse présager cette note de service, le SNALC invite donc plus que jamais l'ensemble des collègues à ne pas signer le pacte.